



2010

Rapport annuel

Sommaire

Rôle et mandat	1
Qui nous représentons	
Messages du président du Conseil et de la présidente	2
Message du président du Conseil - Olivier Murray	
Message de la présidente - Joanne De Laurentiis	
Conseil d'administration de l'IFIC 2009-2010	3
Message du président du Conseil du CFIQ	4
Message du président du Conseil - Stéphane Langlois	
Conseil d'administration du CFIQ 2009-2010	
L'IFIC - La voix de l'industrie	5
La valeur des conseils	
Questions liées à la TPS et à la TVH	
Harmonisation de la taxe de vente provinciale	
Avis 250	
Épargne-retraite	
Information au moment de la souscription	
Normes comptables	
Sondage auprès des investisseurs	
Organisme de réglementation national sur les valeurs mobilières	
Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription	
Gouvernance de l'OSBI	
Régime de relation avec la clientèle	
Loi anticourriel	
Catégorisation des fonds	
Compréhension des ratios des frais de gestion des fonds communs de placement au Canada	
Valeur de la gestion de portefeuille	
Littératie financière	
Services aux membres	16
L'IFSE - La division éducative de l'IFIC	
Sondage sur les activités de l'industrie	
Conservation des documents	
Événements pour les membres	
Nos comités - Nos bénévoles	19
Comités de l'IFIC - 2009/2010	
Comités du CFIQ - 2009/2010	

Rôle et mandat

Qui nous représentons

L'Institut des fonds d'investissement du Canada (IFIC) est l'association nationale de l'industrie des fonds de placement. Nos membres regroupent des sociétés de gestion de fonds communs de placement, qui créent les produits du fonds commun de placement, des distributeurs et des professionnels apportant leurs services au secteur des fonds communs de placement, comme les cabinets d'avocats et les cabinets comptables.

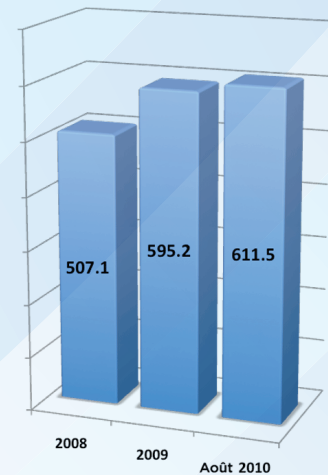
À titre d'association nationale, notre rôle est d'être la voix de l'industrie; de promouvoir les activités commerciales de nos membres auprès de tous les intervenants, dont les organismes de réglementation des valeurs mobilières, les pouvoirs publics, et avant tout le public; et de soutenir la capacité financière des Canadiennes et Canadiens.

Durant plus de 75 ans, le secteur des fonds communs de placement du Canada a aidé les Canadiens à économiser pour leur retraite et à augmenter leur richesse en leur donnant accès aux principaux marchés mondiaux – un accès qui était autrefois réservé exclusivement aux grands établissements d'investissement. Le secteur des fonds communs de placement emploie des milliers de professionnels hautement qualifiés au Canada et procure des milliards de dollars de financement propre à des milliers d'entreprises canadiennes de toutes tailles.

Principales données de l'industrie

- Le secteur des fonds communs de placement au Canada permet aux gens d'épargner à titre individuel pour leur avenir. Les fonds communs de placement et les fonds communs intégrés représentent maintenant pratiquement 27 % de la richesse financière des Canadiens.
- Au mois de juin 2010, 34,4 % (soit 4,3 millions) de foyers canadiens possédaient des titres d'un fonds commun de placement.
- Des recherches indépendantes récentes confirment que, pour remplir leurs objectifs financiers, les Canadiens ont davantage confiance dans les fonds communs de placement (74 %) que dans d'autres produits financiers comme les CPG (72 %), les obligations (64 %) et les actions (55 %).
- Les fonds de placement équilibrés, en particulier les fonds de fonds (portefeuilles de fonds combinant prudemment des titres à revenu fixe, afin de réduire le risque tout en augmentant l'accès à la croissance) demeurent le premier choix des investisseurs canadiens. Au 31 août 2010, les Canadiens avaient investi 125,1 milliards de \$ en produits de fonds de fonds, équivalant à 20,3 % du total des actifs des fonds communs de placement.
- Selon Statistique Canada, plus de la moitié de la valeur totale des régimes enregistrés des Canadiens, comprenant les REÉR, FERR et REEE, est investie dans des fonds communs de placement et des fiducies de revenu.
- Les fonds communs de placement contribuent directement à la santé de l'économie nationale en investissant dans des sociétés canadiennes, à la fois petites et grandes. Actuellement, plus de 895 fonds communs de placement, avec un peu plus de 384,3 milliards de \$ en actifs, investissent dans l'économie canadienne.
- Le secteur des conseils financiers, qui comprend des sociétés de gestion de fonds et des maisons de courtage, emploie plus d'un quart de million de Canadiens qui travaillent dans toutes les régions du Canada.

Actifs de fonds communs de placement actuellement gérés (en milliards de \$)



Tous les chiffres sont ceux au mois de décembre, sauf indication contraire.

“ Les actifs des fonds communs de placement gérés par les membres de l'IFIC étaient de 611,5 milliards de \$ au 31 août 2010. Les actifs des fonds communs de placement ont augmenté de 17,5 % par an en moyenne sur les 20 dernières années. ”

Message du président du Conseil - Oliver Murray

Au cours de la dernière année, voire les deux dernières années où j'ai occupé le poste de président du Conseil, l'industrie des fonds communs de placement a dû relever plusieurs défis d'importance. Cette situation a renforcé la nécessité de travailler de manière collaborative au sein de l'industrie sur une vaste gamme de questions, et plusieurs de celles-ci sont abordées en détail dans le présent rapport. Je tiens à commenter deux de ces questions dans cette lettre.

La crise financière internationale est l'obstacle le plus important que nous ayons dû surmonter. Il n'a pas toujours été facile de convaincre les investisseurs de garder le cap à long terme, mais nos services de conseil ont été efficaces, empêchant plusieurs personnes de prendre des décisions hâtives et fâcheuses.

Sur la base de données colligées par Ipsos Reid dans son rapport Canadian Financial Monitor (suivi financier canadien), l'IFIC a produit le rapport « La valeur des conseils », qui prouve concrètement que les conseils financiers professionnels jouent un rôle central dans la réussite financière individuelle. C'est une réalité que nous avons observée maintes fois chez ceux qui ont été bien servis par des conseillers. Il est gratifiant d'avoir la preuve tangible permettant de chiffrer ces anecdotes et de démontrer la valeur durable des conseils donnés par les professionnels.

Côté politique, nous avons dû composer avec la mise en œuvre de la taxe de vente harmonisée (TVH) en Ontario et en Colombie-Britannique. L'exigence de prélever l'impôt au niveau du titulaire d'unité a entraîné un fardeau administratif. De plus, la décision d'harmoniser les taxes de ces deux provinces a exacerbé une situation déjà inéquitable depuis 1991, année de la mise en œuvre de la TPS. Au cours de cette période, les fonds communs de placement ont dû assumer un fardeau fiscal beaucoup plus important que d'autres produits financiers. Or, avec l'avènement de la TVH, ce fardeau s'est alourdi. L'IFIC milite fortement en faveur de la révision de la politique sur la TPS au niveau fédéral afin d'assurer la parité du traitement fiscal des fonds d'investissement et des autres produits et services financiers. En outre, puisque les Canadiens ont surtout recours aux fonds pour leur retraite, ce fardeau fiscal se traduit par un impôt sur les épargnes.

Au cours des deux dernières années, nous avons éprouvé le besoin de délivrer notre message sur le rôle que jouent les fonds communs de placement dans la constitution du bien-être financier des Canadiens et nous nous sommes efforcés de le faire entendre par les ministres et les administrateurs principaux de la politique des gouvernements fédéraux et provinciaux. Grâce à cela, nous avons été en mesure de dénoncer des questions de politique publique, notamment celles de l'amélioration des politiques sur les épargnes-retraite et de l'harmonisation des taxes sur les ventes. J'encourage l'Institut à poursuivre ses efforts dans les années à venir.

Ce fut un honneur pour moi d'occuper le poste de président du Conseil d'administration de l'IFIC au cours des deux dernières années. Je tiens à remercier de fond du cœur mes collègues du Conseil, les bénévoles de l'industrie qui siègent aux comités ainsi que le personnel de l'IFIC pour leurs efforts et leur expertise, qui font progresser les causes légitimes de l'industrie et appuient les Canadiens dans leur quête de richesse financière.

Message de la présidente - Joanne De Laurentiis

Comme le démontre le présent rapport, l'IFIC a fait des progrès sur divers fronts importants au cours de l'année.

Parmi les progrès notables, notons la sensibilisation sur la légitimité des fonds communs de placement en tant que véhicule fondamental d'épargne à long terme. Au cours des discussions qui ont eu lieu au pays sur le caractère adéquat de l'épargne-retraite des Canadiens, plusieurs analyses mal informées ont été évoquées pour suggérer la supériorité des régimes gouvernementaux par rapport aux solutions au détail. Le rôle des conseillers dans la planification de l'épargne-retraite des Canadiens a toutefois été complètement occulté du débat. En conséquence, nous nous sommes efforcés de clarifier les structures de coûts et de démontrer la valeur des conseils.

Nous avons également continué à collaborer avec les organismes de réglementation afin de clore les discussions sur la question de l'information au moment de la souscription. Nous avons été rassurés par le projet de règlement publié par les ACVM plus tôt cette année, qui traite du principe de pré-livraison. Le projet prévoit la suspension de cette exigence à des fins d'examen plus poussés tout en allant de l'avant avec l'exigence de publier un Aperçu du fonds qui divulgue dans des termes clairs et compréhensibles des informations sur tout produit financier disponible sur le marché.

La tâche ardue visant à faire reconnaître au ministère des Finances du Canada l'aspect inéquitable du taux de TPS applicable aux fonds et la nécessité d'apporter des changements est amorcée, et nous continuerons de faire avancer ce dossier important au cours de l'année à venir. Avec le soutien de KPMG, nous avons soumis des éléments probants qui indiquent de façon indiscutable que le Canada est un cas aberrant relativement à la question de l'imposition des fonds.

Ce fut un plaisir de travailler avec les membres de l'IFIC au cours des douze derniers mois. Je remercie plus particulièrement Oliver Murray qui, avec toute son élégance irlandaise, nous a fait bénéficier de son leadership et de ses conseils pendant les deux dernières années.

J'ai vraiment hâte de continuer à travailler à vos côtés au cours de la prochaine année avec le soutien de toute l'équipe de l'IFIC, afin de continuer à faire avancer les domaines importants pour l'industrie.

Conseil d'administration de l'IFIC 2009-2010



Murray, Oliver
(Président)
Président et chef de la direction
Associés en Placement Brandes et Cie



Sims, Charles
(Première vice-présidente)
Président et chef de la direction
Corporation financière Mackenzie



De Laurentiis, Joanne
Nommée d'office
(Président et chef de la direction)
L'Institut des fonds
d'investissement du Canada



Burgess, Sian
Premier vice-président
chef du contentieux et de la conformité
au Canada Fidelity Investments Canada LLC



Aguiar, George
Président et chef de la direction
Société de gestion de
patrimoine GP



Adams, John
Vice-président exécutif
et chef de la direction
PFSL Investments Canada Ltée



Coulter, Douglas
Président
RBC Gestion d'actifs



Davis, Laurie
Présidente et chef de la direction
Investissements Hartford Canada



Dyck, Thomas
(Début de mandat, février 2010)
Président
Fonds communs de placement TD



Enright, Christopher
Premier vice-président
Distribution de gestion de patrimoine
Industrielle Alliance, assurance et
services financiers inc.



Firth, J. Roy
Vice-président exécutif
Gestion de patrimoine individuel
Société Financière Manuvie



Frances, Robert
Nommé d'office (ancien président)
Président et chef de la direction
Groupe financier PEAK



Geist, Steve
Président
Gestion d'actifs CIBC inc.



Goldring, Judy
Chef de l'exploitation
et vice-présidente exécutive
Placements AGF inc.



Gore, Brian
Président et chef de la direction
FundSERV inc.



Gowland, Glen
Président et chef de la direction
Gestion d'actifs Scotia



Guay, Charles
Président et chef de la direction
Placements Banque Nationale inc.



Guimond, Martine
Nommée d'office (CFIQ)
Associée
Gowling Lafleur Henderson LLP



Innatowycz, Ian
Président, chef de la direction
et chef de l'information
Fonds Acuity Ltée



Intraligi, Peter
Président et chef de l'exploitation
Invesco Trimark Ltée.



Kappel, Ross
(Début de mandat, février 2010)
Co-Président
BMO Centre d'investissement inc.



Knight, Linda
(2e vice-présidente;
démission en février 2010)
Présidente et chef de l'exploitation
BMO Centre d'investissement inc.



Langlois, Stéphane
Nommé d'office (CFIQ)
Président
LBC Financial Services



Moorhouse, Ian
Président et Chef de la conformité
Independent Accountants'
Investment Group



Murdock, Brian
(Fin de mandat en février 2010)
Président et Chef de la direction
Gestion de Placements TD Inc.



Reed, Donald
Président et Chef de la direction
Société de Placements
Franklin Templeton
Investments Corp.

Message du président du Conseil du CFIQ

Message du président du Conseil - Stéphane Langlois

Le rôle du Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ) est de représenter les membres qui exercent des activités au Québec, d'offrir un forum de discussion pour les membres, et d'amorcer des consultations avec les organismes de réglementation et les ministères gouvernementaux pertinents.

Ce rôle nous a amenés à participer à l'élaboration d'un cadre réglementaire pour le secteur des fonds communs de placement au Québec. L'harmonisation du cadre réglementaire publié à l'automne 2010 continue d'être une préoccupation importante quant à la manière dont l'industrie sera régie, et notre position est de promouvoir la simplification du régime actuel sans nuire à la qualité de la protection des investisseurs.

L'étude d'Ipsos Reid publiée par l'IFIC cette année montre comment le dialogue entre conseillers et clients est une pierre angulaire pour assurer l'atteinte des objectifs financiers individuels et familiaux. Au cours de l'automne 2009, les membres du CFIQ sont venus dire à la Commission des affaires sociales du Québec, dans le cadre de son examen de la pertinence d'améliorer le régime de retraite du Québec, qu'un modèle basé sur une expertise professionnelle est une valeur ajoutée.

Cette année a été marquée par un arrimage solide des priorités du conseil d'administration du CFIQ et du travail de nos comités. Un plan d'action clair et détaillé a été conçu et suivi tout au long de l'année, permettant d'axer les efforts des bénévoles de l'industrie sur les dossiers clés. De plus, le CFIQ a fait preuve d'initiative dans ses communications, notamment en contribuant à des publications spéciales du secteur afin de mieux faire comprendre au public la manière dont les fonds communs de placement contribuent à constituer une richesse financière.

Pour terminer, le CFIQ a ajouté une devise à son logo qui évoque plus clairement son autorité au sein de l'industrie québécoise des fonds communs de placement.

Ce fut un plaisir et un privilège d'occuper le rôle de président du CFIQ. Je remercie chaque membre du conseil d'administration du CFIQ et continuerai avec plaisir d'être au service de l'industrie pour l'année à venir.

Conseil d'administration du CFIQ 2009-2010



Langlois, Stéphane
(Président)
Président
LBC Financial Services



Laurentiis, Joanne De
(Première vice-présidente)
L'Institut des fonds
d'investissement du Canada



Guimond, Martine
(Deuxième vice-présidente)
Associé
Gowling Lafleur Henderson LLP



Béland, Pierre
Directeur régional des ventes
Investia Services financiers inc.



Châtillon, Pierre-Yves
Associé
Fasken Martineau



David, Ann
Chef de la conformité
Fonds d'investissement Royal inc.



Dubuc, Marc
Vice-président du marketing
Fonds Desjardins



Fortin, Michel
Vice-président du marketing
Marchés de détail
Standard Life



Gervasio, Isabelle
Vice-présidente
Directrice du Québec
Société de gestion de fonds Mavrix inc.



Martin, Marcel
Vice-président, services financiers
Services financiers Groupe Investors



Morin, Normand
Directeur général
Force Financière Excel



Paquet, Nancy
Vice-présidente régionale
Conseillère en distribution
Banque Nationale du Canada



Testatni, Annamaria
Vice-présidente
Prospection
Wellington West



Vaillancourt, François
Directeur de la conformité
Desjardins Sécurité financière
Placements

Le rôle central de l'IFIC est d'être le défenseur de l'industrie, d'offrir un forum où les membres peuvent se réunir et discuter des questions pertinentes ayant une incidence sur leurs activités, et de travailler en équipe afin de veiller à ce que les intérêts légitimes de l'industrie soient compris et étudiés par les gouvernements et les organismes de réglementation.

Cette année, l'IFIC, ses membres bénévoles et son personnel ont déployé des efforts soutenus pour faire progresser la position du secteur sur un certain nombre de fronts. Au cours des prochaines pages, nous abordons plusieurs questions qui ont été résolues et d'autres qui continuent de faire l'objet d'améliorations. Des exemplaires de nos rapports de recherche et de nos propositions sont disponibles sur le site Web de l'IFIC - www.ific.ca.

Les principales réalisations de l'année se détaillent comme suit :

- Publication d'un rapport fondamental sur la valeur des conseils.
- Soutien apporté à l'industrie relativement au défi administratif de la mise en œuvre de la taxe de vente harmonisée.
- Début des efforts visant à démontrer la nécessité de réviser et de modifier la politique sur la TPS, telle qu'elle s'applique aux fonds d'investissement.
- Participation aux discussions fédérales et provinciales sur la question importante de l'amélioration du système d'épargne-retraite du Canada.
- Poursuite des travaux sur la question de la divulgation d'informations au moment de la souscription, afin de fournir aux investisseurs de fonds communs de placement des faits clés compréhensibles sur les produits.
- Conduite des discussions visant à ce que le Conseil des normes comptables internationales (CNCI) dispense les fonds d'investissement des normes de consolidation.
- Commandite du cinquième sondage annuel Pollara, et publication des résultats dans un rapport intitulé *Sondage sur les perceptions qu'ont les investisseurs canadiens des fonds communs de placement et de l'industrie, 2010*.

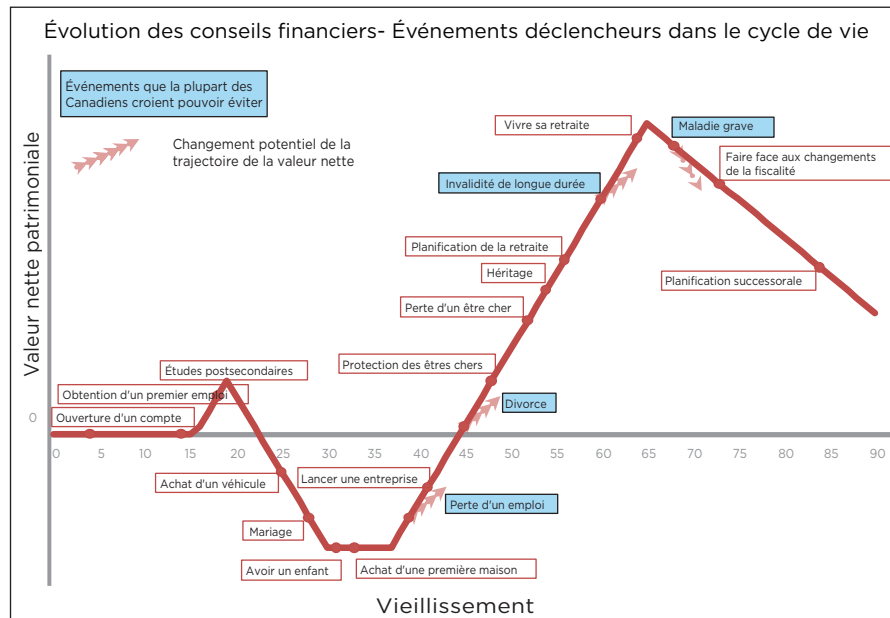
La valeur des conseils

Le comité stratégique spécial sur l'épargne-retraite a eu pour mandat de « renforcer la valeur des conseils » en raison de certaines positions d'intervenants dans le débat sur l'épargne-retraite, qui ignoraient ou présentaient mal le rôle des conseils financiers professionnels dans l'atteinte des objectifs d'épargne-retraite des Canadiens. On a prétendu que les régimes du secteur public étaient moins coûteux et donc préférables aux solutions au détail offertes par le secteur privé en tant que véhicules de retraite. On sous-entendait donc que les services et les conseils personnalisés, qui sont au cœur des solutions au détail et généralement occultés des régimes publics, avaient peu, voire aucune valeur. Cette perception erronée a été corrigée en démontrant comment de tels conseils permettent aux Canadiens d'économiser en vue de leur retraite.

L'équipe spéciale sur la valeur des conseils du comité stratégique a publié en juillet dernier un rapport de recherche intitulé *La valeur des conseils : Rapport (le Rapport)*. Ce Rapport résume la recherche publiée disponible et démontre le rôle primordial des conseillers dans l'amélioration de la santé financière de leurs clients. Il se base sur des recherches indépendantes accessibles au public, en grande partie sur le Canadian

“ Le rôle central de l'IFIC est d'être le défenseur de l'industrie, d'offrir un forum où les membres peuvent se réunir et discuter des questions pertinentes ayant une incidence sur leurs activités, et de travailler en équipe afin de veiller à ce que les intérêts légitimes de l'industrie soient compris et étudiés par les gouvernements et les organismes de réglementation. ”

Financial Monitor, une étude sur abonnement d'Ipsos Reid à laquelle les agences gouvernementales et les institutions financières ont largement recours pour suivre les tendances de comportement des consommateurs canadiens concernant les services financiers.



Source: Institut des fonds d'investissement du Canada

Le Rapport vise à offrir un aperçu clair et impartial du rôle des conseillers financiers en matière de planification de la richesse des Canadiens et de leur éducation financière. Puisqu'un important segment du réseau de conseillers est financé par des frais et commissions versés par l'industrie des fonds communs de placement, le Rapport a pour objectif de favoriser un débat sur la valeur des produits individuels au détail plus constructif que ce qu'on a entendu à ce jour sur la place publique en matière d'épargne-retraite. Une présentation de l'IFIC au Comité sénatorial permanent sur la banque, les échanges et le commerce, en mai 2010, a, par exemple, souligné certaines conclusions essentielles de la recherche, notamment le fait que les conseillers ont joué un rôle crucial en incitant les foyers à opter pour un régime à impôt différé, comme les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) et des comptes d'épargne libres d'impôt. En outre, les foyers recherchant des conseils sont deux fois plus susceptibles d'investir dans des REER que les foyers non conseillés.

Questions liées à la TPS et à la TVH

Harmonisation de la taxe de vente provinciale

En 2009, les gouvernements de l'Ontario et de la Colombie-Britannique ont annoncé leur intention d'harmoniser leur taxe de vente au détail selon la taxe sur les produits et services (TPS). Par conséquent, le gouvernement fédéral a modifié l'application de la taxe de vente harmonisée (TVH) aux fonds de placement en imposant les fonds détenus par les porteurs d'unité dans les provinces où la TVH est en vigueur.

“ Les foyers recherchant des conseils sont cinq fois plus susceptibles de posséder un REER. ”

“ La politique d'imposition des fonds du Canada est une aberration. ”

L'harmonisation a pénalisé davantage les fonds en haussant le niveau d'impôt payable par les porteurs d'unités par rapport à la TVH payable par les détenteurs d'autres produits et services d'investissement ou d'épargne.

Depuis son entrée en vigueur en 1991, la TPS impose les fonds communs de placement cinq fois plus que les autres produits financiers. En d'autres mots, cela signifie qu'essentiellement tout ce qui a un lien avec la fourniture de fonds communs de placement est assujéti à la taxe de vente, alors que la majorité des frais liés à la fourniture d'autres produits financiers, par exemple, les charges salariales, sont exonérés dans le cas de certificats de placement garanti, d'actions et d'obligations. L'IFIC a demandé à KPMG de produire un rapport de recherche démontrant que le Canada est un cas aberrant en matière d'imposition des fonds, et a expliqué au ministère des Finances du Canada pourquoi ce dernier devrait assurer aux fonds un traitement d'imposition plus équitable par rapport aux autres produits et services financiers.

La récente exigence de calcul de la TVH fondée sur une formule relative aux actifs détenus par les porteurs d'unités dans les provinces concernées s'est traduite par un nouveau fardeau administratif et économique très important pour les fonds. Puisque la date de mise en œuvre de l'harmonisation avait été fixée au 1er juillet, l'IFIC a travaillé assidûment auprès de fonctionnaires fédéraux et provinciaux afin de leur expliquer les répercussions et les défis de l'imposition des services facturés quotidiennement aux fonds communs de placement. L'objectif était de convaincre le ministère des Finances et Revenu Canada de créer des règles qui ne seraient pas trop onéreuses ou coûteuses à mettre en œuvre. Même si l'industrie continue de s'inquiéter de la complexité, de l'évolution et des exigences en main-d'œuvre des règles de la TVH, l'IFIC a réussi à obtenir quelques simplifications. Lorsque les règles définitives seront publiées, nous nous attendons donc à :

- un traitement plus simple des nouveaux fonds et des nouvelles séries,
- plus de souplesse dans la fréquence du calcul du taux de TVH,
- une réduction appropriée du taux de TVH moyen pondéré afin de tenir compte des avoirs de non-résidents,
- une consolidation et un transfert des montants de TVH pour atténuer les incidences négatives sur les flux de trésorerie,
- une méthode plus simple de désigner les investisseurs institutionnels et une simplification des renseignements qu'ils doivent fournir,
- l'élimination du besoin de regrouper les avoirs des titulaires de comptes pour l'ensemble des gestionnaires de fonds liés,
- la clarification du fardeau de communication de l'information pour les investisseurs institutionnels, et
- un calcul plus équitable du passif de TVH pour la période de transition de six mois.

L'IFIC continuera de travailler de concert avec ses membres à la simplification des processus et à l'allègement du fardeau lié à la mise en œuvre. La prochaine phase visera à assurer un examen des services financiers de la TVH.

L'IFIC collabore avec d'autres associations du secteur financier pour évaluer la gamme complète des questions liées au système actuel, examiner les pratiques d'autres pays qui utilisent une taxe sur la valeur ajoutée, et recommander les dossiers que l'industrie peut explorer avec le gouvernement afin d'améliorer l'équité, la neutralité économique et la simplicité de la conformité de la TPS et de la TVH.

“ L'IFIC continuera de travailler de concert avec ses membres à la simplification des processus et à l'allègement du fardeau lié à la mise en œuvre. La prochaine phase visera à assurer un examen des services financiers de la TVH. ”

Avis 250

Pendant la mise en œuvre de la TVH, l'Agence du revenu du Canada a publié un avis étendant la TPS (et la TVH) aux commissions de vente et de suivi et à d'autres frais, sur la base de la loi qui aurait appliqué rétroactivement le nouveau régime au 14 décembre 2009. Cette annonce inattendue aurait rendu les frais administratifs et les commissions taxables, un changement de politique indéniable par rapport au traitement historique. L'IFIC a joué un rôle central pour mettre ce problème de l'avant, suscitant la collaboration d'autres associations du secteur pour s'opposer au changement. Ces efforts ont débouché en mars 2010 sur un communiqué du ministre des Finances, annonçant qu'il n'avait pas l'intention d'étendre l'imposition d'une taxe de vente aux services financiers. L'avis 250 a par la suite été modifié et publié à nouveau.

Épargne-retraite

Depuis un an et demi, le système canadien d'épargne-retraite fait l'objet d'un vif débat à l'échelle nationale. Le gouvernement fédéral ainsi que les provinces et territoires ont mené des recherches et des consultations publiques pour déterminer si les régimes de retraite doivent être améliorés pour offrir une protection accrue aux Canadiens, et le cas échéant, les mesures à prendre pour y parvenir. L'IFIC a pris part à ces discussions et a souligné comment l'industrie des fonds aide les Canadiens à épargner en vue de leur retraite.

L'IFIC a notamment démontré l'importance de l'épargne ne faisant pas partie des trois piliers traditionnels du système de retraite canadien, à savoir : la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti (premier pilier); le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec (deuxième pilier); et les régimes de pension agréés et les régimes enregistrés d'épargne-retraite (troisième pilier). Cette épargne supplémentaire est en quelque sorte le « quatrième pilier » et est détenue sous diverses formes d'épargne et de comptes d'investissement personnels. Les Canadiens y ont fortement recours à titre de sources de revenus de retraite. Les gouvernements ont reconnu qu'en tenant compte des quatre piliers du système de retraite canadien, le Canada se classe parmi les systèmes les plus équilibrés et robustes du monde.

L'IFIC s'est également efforcé d'élever le degré de compréhension de la valeur des conseils. Les conseils sont un élément important des solutions du secteur privé pour l'amélioration de l'épargne-retraite. L'absence de la valeur des conseils dans le discours sur la planification de la richesse personnelle s'est traduite par une perception erronée, soit que les régimes du secteur public sont moins coûteux, donc universellement préférables aux solutions au détail privées en matière de retraite. La publication de l'IFIC intitulée La valeur des conseils : Rapport et les présentations effectuées auprès de parlementaires et de fonctionnaires de tous les paliers avaient pour objectif de donner une perspective plus juste au débat.

En juin dernier, les ministres responsables des régimes de retraite des paliers fédéraux, provinciaux et territoriaux sont convenus d'abandonner l'option d'un nouveau régime supplémentaire de retraite parrainé par le gouvernement. Les ministres se sont plutôt mis d'accord pour apporter des changements aux règles fiscales et aux normes s'appliquant aux régimes de retraite pour autoriser les régimes de retraite interentre-

“ L'IFIC a joué un rôle central pour mettre ce problème de l'avant, suscitant la collaboration d'autres associations du secteur pour s'opposer au changement. Ces efforts ont débouché en mars 2010 sur un communiqué du ministre des Finances, annonçant qu'il n'avait pas l'intention d'étendre l'imposition d'une taxe de vente aux services financiers. ”

“ En tenant compte des quatre piliers du système de retraite canadien, le Canada se classe parmi les systèmes les plus équilibrés et robustes du monde. ”

prises pour employés et travailleurs autonomes. Ils vont également étudier une amélioration modeste, progressive et pleinement financée des prestations déterminées aux termes du régime de pension du Canada. L'IFIC poursuit ses rencontres avec des représentants du gouvernement afin de proposer des idées novatrices visant la mise en œuvre de ces politiques.

Information au moment de la souscription

En juin 2010, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont publié Le point sur la mise en œuvre du régime d'information au moment de la souscription de titres d'organismes de placement collectif (le Rapport), donnant les grandes lignes de la procédure retenue par les ACVM pour la mise en place du nouveau système d'information des fonds communs de placement. Le Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance a approuvé des règles semblables pour les fonds distincts.

Nous nous attendons à ce qu'un règlement définitif sur le dépôt et la communication des Aperçus des fonds soit finalisé à la fin de 2010. En 2011, après une période de transition, les Aperçus des fonds seront affichés sur les sites Internet des sociétés de fonds communs et disponibles sur demande aux investisseurs. Un Aperçu des fonds est un résumé ne faisant pas plus de deux pages, qui fournit aux clients l'information clé sur un fonds commun de placement au moment le plus opportun pour prendre une décision de placement.

L'IFIC appuie la nécessité de communiquer des informations clés sur un fonds de façon plus simple et utile dans un résumé. Nous avons toujours défendu la normalisation de la communication des informations en un format réduit et facile à comprendre. À cet égard, le règlement proposé par les ACVM est un progrès considérable.

Nous sommes également d'accord qu'il faut communiquer cette information avant la vente d'un fonds selon le moyen souhaité par les investisseurs et de manière à ne pas limiter la capacité des investisseurs à clore leur transaction. Nous avons exprimé aux ACVM nos inquiétudes concernant le fait que les exigences de livraison onéreuses s'appliquant uniquement aux fonds communs de placement et aux fonds distincts (et pas aux autres produits d'investissement) pourraient nuire aux investisseurs. Nous avons donc été soulagés d'apprendre que les ACVM avaient décidé de reporter la mise en œuvre de l'exigence de livraison avant la vente jusqu'à ce que des exigences similaires soient conçues et appliquées de manière plus générale aux autres produits au détail d'investissement faisant concurrence aux fonds communs de placement.

Normes comptables

Aux termes des normes internationales d'information financière (IFRS) actuelles, les fonds de placement qui détiennent une participation majoritaire dans d'autres fonds de placement sont tenus de présenter des résultats consolidés. Au cours de 2009, l'IFIC a fait plusieurs représentations auprès du Conseil des normes comptables internationales (CNCI) pour faire valoir que la comptabilisation à la juste valeur est une méthode comptable plus indiquée pour les fonds de placement que la consolidation. En février 2010, le CNCI a décidé, en se basant sur l'apport de l'IFIC et d'autres intervenants, de soustraire les sociétés de placement à l'exigence de consolidation des participations majoritaires dans d'autres entités, en favorisant plutôt la comptabilisation de ces participations à leur juste valeur.

“ L'IFIC appuie la nécessité de communiquer des informations clés sur un fonds de façon plus simple et utile dans un résumé. Nous sommes également d'accord qu'il faut communiquer cette information avant la vente d'un fonds selon le moyen souhaité par les investisseurs. ”

“ Au cours de 2009, l'IFIC a fait plusieurs représentations auprès du Conseil des normes comptables internationales (CNCI) pour faire valoir que la comptabilisation à la juste valeur est une méthode comptable plus indiquée pour les fonds de placement que la consolidation. ”

Le CNCI et le Financial Accounting Standards Board (FASB) des États-Unis tentent toujours de déterminer quelle information supplémentaire les sociétés de placement seraient tenues de communiquer, et des exposés-sondages devraient être publiés en 2010.

Afin de faciliter la décision du CNCI, le Conseil des normes comptables (CNC) du Canada a proposé, lors de sa rencontre du 5 mai 2010, que les entités qui appliquent actuellement la Note d'orientation concernant la comptabilité NOC-18, Sociétés de placement, puissent continuer d'appliquer les normes canadiennes actuelles de la Partie V du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) - Comptabilité d'ici les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2012. Une application anticipée serait permise.

Une société de placement non touchée par l'obligation de consolider des participations donnant le contrôle détenues dans d'autres entités peut adopter les IFRS de la Partie I du Manuel de l'ICCA - Comptabilité pour 2011, comme il était prévu à l'origine. Le 30 juin 2010, le CNC a publié un exposé-sondage proposant de reporter d'un an la date de basculement aux IFRS pour les sociétés de placement.

L'IFIC a amorcé des discussions avec les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) relativement à l'incidence des changements susmentionnés sur le Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement, et les ACVM devraient faire une annonce à ce sujet dans un avenir rapproché.

Sondage auprès des investisseurs

Depuis 2006, l'IFIC retient les services de Pollara Strategic Insights pour mener un sondage sur les perceptions qu'ont les investisseurs canadiens des fonds communs de placement et de l'industrie (le Sondage). Le Sondage a été créé pour fournir de meilleures données sur les attitudes et les opinions des investisseurs canadiens de fonds communs de placement, pour connaître leurs besoins, leurs attentes, leurs comportements et leurs opinions, et pour faire le suivi de ces données au fil du temps. La recherche permet de dégager plusieurs renseignements utiles sur un certain nombre de questions, notamment les suivantes :

- la confiance dans les fonds communs de placement pour atteindre des objectifs financiers ;
- les méthodes d'achat de fonds communs de placement et rôle des conseillers dans ces décisions;
- les données à jour sur l'investissement dans des fonds communs de placement.

Cette année, les principales observations sont les suivantes :

- Pour la première fois depuis la réalisation du Sondage, les fonds communs de placement rivalisent avec les résidences principales en tant que placement le plus sûr selon les investisseurs.
- Les investisseurs continuent de se fier à leurs conseillers; en effet, la vaste majorité des clients consultent à nouveau leur conseiller pour des placements futurs.
- Les investisseurs estiment bien comprendre les frais et préfèrent les payer dans le cadre de leur fonds commun de placement plutôt qu'au moyen d'un versement annuel distinct.
- L'objectif principal des investissements dans un fonds commun de placement est d'assurer un revenu de retraite, et la majorité des investisseurs font confiance à leur épargne-retraite.

“ Les fonds communs de placement concurrencent maintenant les résidences principales et constituent le placement dans lequel les investisseurs ont le plus confiance. ”

“ L'objectif principal des investissements dans un fonds commun de placement est d'assurer un revenu de retraite, et la majorité des investisseurs font confiance à leur épargne-retraite. ”

Pour la dernière vague de recherche, 1 002 entrevues téléphoniques ont été réalisées avec des titulaires de fonds communs de placement de 18 ans et plus, qui prennent la totalité des décisions liées à l'achat de fonds de placement dans leur ménage, ou la majorité de celles-ci. Toutes les entrevues ont eu lieu entre le 11 juin 2010 et le 24 juin 2010.

Organisme de réglementation national sur les valeurs mobilières

Le 25 mai 2010, le Bureau de transition canadien en valeurs mobilières (BTCVM), fondé en juin 2009, a soumis au ministre des Finances un projet de loi sur les valeurs mobilières, qui propose de créer la structure de l'Autorité canadienne de réglementation des valeurs mobilières (ACRVM). De plus, en juin 2010, le BTCVM a publié une feuille de route en vue de mettre sur pied l'ACRVM. Les travaux du BTCVM se sont concentrés uniquement sur la création de la structure et non sur l'autorité constitutionnelle du gouvernement fédéral à aller de l'avant.

L'IFIC a toujours adopté une position neutre de préférence à l'attitude d'un organisme de réglementation sur le modèle actuel. Les soumissions précédentes de l'IFIC se sont limitées à l'environnement réglementaire des fonds communs de placement traditionnels et ne traitaient pas de l'ensemble du secteur des valeurs mobilières. Étant donné que le débat qui oppose un organisme de réglementation national à un système de passeport est de nature politique, les soumissions sont conformes à l'opinion des membres de l'IFIC, à savoir qu'ils préfèrent se concentrer sur le résultat du système de réglementation, peu importe sa structure. L'objectif de l'industrie est d'obtenir un cadre réglementaire qui permet aux fonds d'apporter de la valeur aux investisseurs et de fournir un service cohérent. Ce résultat peut être obtenu par plusieurs modèles structurels.

En août 2010, l'IFIC a donc déposé une lettre auprès du ministre Flaherty, et a transmis des exemplaires aux ministres provinciaux responsables de la réglementation des valeurs mobilières. La lettre demeure neutre quant aux mérites relatifs d'une structure nationale de valeurs mobilières, mais souligne les attributs uniques et la présence économique notable du secteur des fonds communs de placement. La lettre suggère un certain nombre d'améliorations. Plus précisément, nous avons suggéré d'améliorer le processus d'examen des politiques et de consultation et nous avons souligné la nécessité d'obtenir une rétroaction continue de l'industrie et de bien séparer les fonctions réglementaires et judiciaires ainsi que le besoin de mener des analyses coûts-bénéfices et d'allouer les frais de manière pertinente et proportionnelle.

La lettre avait pour objectif d'encourager les responsables de l'élaboration de politiques à consulter l'IFIC sur les questions de la structure et de la fonction d'une structure de réglementation nationale si le projet allait de l'avant, ou encore pour améliorer la structure provinciale actuelle si elle n'était pas abolie, et très certainement dans le cas où certaines provinces choisiraient de ne pas adopter la structure nationale. Ces demandes visent à nous assurer que la capacité des membres de l'IFIC à distribuer les produits au niveau national ne sera pas entravée.

“ L'objectif de l'industrie est d'obtenir un cadre réglementaire qui permet aux fonds d'apporter de la valeur aux investisseurs et de fournir un service cohérent. Ce résultat peut être obtenu par plusieurs modèles structurels. ”

Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription

Le Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription (le Règlement 31-103) est entré en vigueur le 28 septembre 2009 et a mis en place un régime d'inscription simplifié et harmonisé. Les membres de l'IFIC insistent sur les systèmes de conformité et la gestion du risque. Pour la plupart, le Règlement expose des concepts réglementaires existants, tout en soulignant l'importance d'une culture de conformité à l'échelle d'un cabinet. L'IFIC a publié un bulletin d'information pour aider ses membres à respecter leurs obligations de conformité aux termes du Règlement 31-103. Ce bulletin propose un certain nombre de ressources qui peuvent aider les membres à mettre en œuvre des cadres de gestion des risques liés à leurs activités, conformément à des pratiques d'affaires prudentes. Le bulletin aborde également la différence entre le suivi et la supervision, et la nécessité de mettre en place une structure de supervision et un cadre de conformité bien documentés et précis.

Gouvernance de l'OSBI

L'IFIC garde un canal de communication ouvert et actif avec les intervenants de l'industrie qui suivent de près les politiques et les activités de l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI). Au cours de la dernière année, les représentants de l'IFIC de concert avec d'autres associations du secteur financier ont amorcé des consultations afin d'améliorer la transparence, l'efficacité et les processus consultatifs de l'OSBI. Ces discussions en profondeur, qui sont toujours en cours, ont été l'occasion de présenter un protocole officiel de l'OSBI sur la communication avec les intervenants de l'industrie.

Dans le cadre de ces réunions, trois groupes de travail intersectoriels ont défini les domaines suivants : Formule des frais de financement (pour étudier les révisions apportées à la formule des frais de financement de l'OSBI), Efficacité (pour cibler l'efficacité des opérations internes de l'OSBI) et Calibration (pour étudier des questions particulières liées à la pertinence, au calcul des pertes et aux activités commerciales externes). Des membres de l'IFIC font partie des trois groupes.

De plus, des rencontres supplémentaires ont été tenues avec le conseil d'administration de l'OSBI afin d'obtenir de l'information sur des décisions qui affectent les intervenants de l'industrie et pour connaître en temps opportun les décisions du conseil, notamment en ce qui a trait aux plans stratégiques annuels et aux budgets et aux changements importants apportés aux processus d'enquête.

Au cours de la prochaine année, l'IFIC continuera de collaborer avec d'autres associations de services financiers de même qu'avec l'OSBI afin d'émettre une opinion sur les changements envisagés et d'encourager activement le conseil de l'OSBI à optimiser son efficacité opérationnelle.

“ Les représentants de l'IFIC de concert avec d'autres associations du secteur financier ont amorcé des consultations afin d'améliorer la transparence, l'efficacité et les processus consultatifs de l'OSBI. ”

Régime de relation avec la clientèle

Après des années de développement, le cadre réglementaire lié au Modèle de relation clients (MRC) sera bientôt mis en œuvre. L'industrie des fonds d'investissement a soutenu la réglementation qui vise à clarifier la relation entre le client et le fournisseur de services financiers ainsi que les responsabilités de chaque partie lors de l'ouverture d'un compte.

L'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (ACCFM) a proposé des modifications au MRC, et des Directives sur la pertinence ont récemment été approuvées par les organismes de réglementation des organismes d'autoréglementation (OAR). Ces modifications devraient être ratifiées par les membres de l'ACCFM en décembre 2010 dans le cadre de leur assemblée générale annuelle, avant leur entrée en vigueur. Les modifications à l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) sont toujours à l'étude par l'organisme de réglementation, et un ensemble de règles révisées devrait être publié plus tard cet automne.

L'IFIC a soumis un nombre de lettres auprès des deux organismes de réglementation pour insister sur le besoin de concevoir un cadre harmonisé de manière coordonnée et cohérente, et ce, au profit des investisseurs. L'IFIC assurera le suivi de ces initiatives et d'autres projets connexes des OAR.

Loi anti-courriel

En 2010, le gouvernement du Canada a introduit une loi visant l'élimination des pourriels et des communications électroniques frauduleuses envoyés aux consommateurs. Le projet de loi C-28, qui remplace le projet de loi C-27 de 2009, a été présenté à la Chambre des communes et vise à interdire les communications par courriel aux clients actuels et potentiels sans obtenir leur consentement au préalable.

Même si les membres appuient certaines recommandations proposées dans le projet de loi, ils estiment qu'un nombre de changements doit être apporté. L'IFIC a fait une soumission au Comité permanent de la Chambre des communes sur l'industrie, la science et la technologie et au Comité du sénat sur le transport et les communications. L'IFIC s'est présenté devant la Chambre des communes pour tenter de limiter la portée de la loi à ceux qui ciblent les individus et les entités par courriel lorsqu'il n'existe pas de relation raisonnable observable entre le destinataire et l'expéditeur.

Certains changements proposés au projet de loi ont été adoptés à la suite des commentaires de l'industrie, notamment la prolongation de la définition de « relation d'affaires » à 24 mois par rapport aux 18 mois initialement prévus, et un nouveau libellé pour tenir compte du consentement réputé dans le cas où une adresse courriel est publiée de manière évidente. L'IFIC continue de travailler afin d'obtenir une dispense pour les messages individuels fondés sur des références et pour les industries qui ont une responsabilité réglementaire de garder contact avec leurs clients.

“ L'industrie des fonds d'investissement a soutenu la réglementation qui vise à clarifier la relation entre le client et le fournisseur de services financiers ainsi que les responsabilités de chaque partie lors de l'ouverture d'un compte. ”

Catégorisation des fonds

L'IFIC continue de collaborer de près avec le Comité de normalisation des fonds d'investissement du Canada (CIFSC). Cette année, l'IFIC a recommandé d'apporter certaines révisions aux catégories de fonds, et celles-ci ont, par la suite, été adoptées par le CIFSC, y compris la recatégorisation des fonds selon des stratégies synthétiques, la recatégorisation des fonds d'infrastructure, la création de sous-catégories dans la catégorie Divers et une définition modifiée des fonds d'actions internationales. Notre capacité à tirer profit des connaissances d'experts de nos cabinets membres a été la clé de nos succès cette année, et cela a démontré de façon éloquente au CIFSC l'atout que représentent l'IFIC et ses membres dans le cadre de son travail. L'IFIC continuera d'appuyer le CIFSC alors que ce dernier cherche à étendre ses activités à la catégorisation de séries de fonds au cours de la prochaine année.

Compréhension des ratios des frais de gestion des fonds communs de placement au Canada

L'établissement du prix d'un fonds commun de placement, tel qu'exprimé par le ratio des frais de gestion (RFG) du fonds, est plus standardisé, plus transparent et beaucoup plus divulgué que l'établissement du prix de tout autre produit financier au Canada. Les RFG des fonds communs de placement canadiens sont concurrentiels par rapport au coût total de tout autre produit financier vendu au pays et au coût des fonds communs de placement vendus à l'étranger.

L'IFIC s'est joint à un nombre de comités membres pour produire un rapport complet sur les RFG, lequel devrait être publié en 2010. L'IFIC s'appuiera sur des discussions avec des représentants des gouvernements, les médias et d'autres parties prenantes pour s'assurer que la compétitivité, l'efficacité et la valeur ajoutée de l'industrie des fonds sont bien comprises.

Valeur de la gestion de portefeuille

L'IFIC a passé en revue la littérature disponible sur le débat de la gestion active versus la gestion passive, et a mis au point une présentation qui décrit l'importance des stratégies à la fois actives et passives pour soutenir et développer des marchés financiers sains et pour les investisseurs. Cette présentation souligne également les erreurs les plus fréquentes commises par des analystes dans le débat.

L'objectif est d'aider les investisseurs, les gouvernements et les autres intervenants à comprendre que la décision d'opter pour une stratégie de gestion ou une autre est fonction du moment et de la conjoncture d'un marché donné, et dépend des circonstances individuelles, notamment la tolérance au risque d'un investisseur, le facteur le plus important.

Quant aux investisseurs plus précisément, la question centrale est de savoir comment choisir le placement qui maximise le rendement ajusté en fonction du risque de leur portefeuille et de leurs circonstances propres. Les fonds passifs et actifs peuvent favoriser l'atteinte des objectifs de placement.

“ L'IFIC a recommandé un certain nombre de modifications aux catégories de fonds, adoptées par la suite par le CIFSC. ”

“ La décision d'opter pour une stratégie de gestion ou une autre est fonction du moment et de la conjoncture d'un marché donné, et dépend des circonstances individuelles, notamment la tolérance au risque d'un investisseur, le facteur le plus important. ”

Littératie financière

L'importance d'accroître la littératie financière et économique des Canadiens est devenue particulièrement évidente au cours des dernières années en raison des effets de la crise financière perçus par la population.

De nombreuses initiatives ont été lancées pour rechercher des moyens d'améliorer la littératie. Plusieurs provinces renforcent leur enseignement scolaire avec des modules de littératie économique et financière. L'honorable James Flaherty, ministre des Finances du Canada, a établi un groupe de travail sur la littératie financière, qui a organisé des consultations à travers le pays et qui devrait publier son rapport plus tard au cours de l'année. L'IFIC a fait une soumission et s'est présenté devant le groupe de travail pour recommander diverses mesures.

L'IFIC a toujours fait partie du Conseil pour l'éducation des investisseurs et nous continuons de siéger à celui-ci; le Conseil favorise le partage d'idées et de programmes entre plusieurs organisations de services financiers.

Pour la deuxième année, l'IFIC entend organiser un Forum sur la littératie financière, qui regroupera des experts des quatre coins du monde pour discuter de la question et des solutions potentielles.

L'IFIC continue de commanditer le Prix d'éducation en investissement remis lors du Gala annuel canadien de l'investissement. Les gestionnaires de fonds d'investissement, les courtiers et les sociétés intégrées qui ont conçu une initiative d'éducation exceptionnelle à l'intention des investisseurs sont admissibles au prix, établi en 2006.

Afin de trouver des moyens plus efficaces de soutenir le perfectionnement des connaissances, le développement des habiletés et la confiance des Canadiens pour qu'ils puissent prendre des décisions d'investissement éclairées, le conseil d'administration a formé une équipe spéciale pour concevoir des initiatives afin que l'IFIC puisse continuer à apporter son soutien à l'éducation des investisseurs et la littératie financière.

“ L'importance d'accroître la littératie financière et économique des Canadiens est devenue particulièrement évidente au cours des dernières années...” ”

Services aux membres

L'IFSE – La division éducative de l'IFIC

L'IFIC continue d'éduquer à prix abordable ses membres et autres participants du secteur par l'entremise de l'IFSE, sa filiale éducative en propriété exclusive. L'IFSE offre plusieurs cours obligatoires réglementaires à l'intention de courtiers et de conseillers, notamment le cours sur les fonds communs de placement et le cours sur l'assurance vie. Cette année, l'IFSE a lancé un cours novateur pour les individus qui vendent des produits du marché dispensé. L'institut a aussi commencé à offrir un nouveau cours de conformité. Nous indiquons ci-dessous la liste complète des cours dispensés par l'IFSE :

Fonds communs de placement

- Cours sur les fonds d'investissement au Canada (CIFC) (anglais ou français)
- Formation pour les représentants en fonds communs de placement (MFDC)
- Formation pour les représentants en fonds communs de placement (90 jours)
- Cours à l'intention des directeurs de succursale (BM) (anglais ou français)
- Cours sur les opérations sur fonds d'investissement canadiens (CIFOC)
- Responsables, associés et administrateurs (OPD)
- Labour Sponsored Investment Funds (LSIF)

Programme de qualification du permis d'assurance vie (PQPAV)

- Programme de qualification du permis d'assurance vie (PQPAV)
- Cours Assurance accident et maladie

Programme sur le marché dispensé

- Produits du marché dispensé (EMP)
- Responsables, associés et administrateurs (OPD)

Formation continue

- Éthique pour les professionnels de l'assurance
- Emprunter pour investir
- Les fonds distincts

Pour de plus amples détails, consulter le site Web de l'IFSE – www.ifse.ca

Sondage sur les activités de l'industrie

Au cours de l'année écoulée, l'IFIC a élaboré un nouveau sondage de l'industrie qui intégrera les éléments permettant aux sociétés de fonds de disposer d'un solide moyen de comparaison en termes réels avec les autres entreprises de notre marché. Cette information donnera aux sociétés participantes l'assistance nécessaire pour définir de nouvelles orientations afin d'établir de nouveaux processus, d'améliorer les services, d'évaluer de nouveaux services, ressources et développements.

Ce nouveau sondage comportera trois domaines opérationnels clés : un sondage global de satisfaction des conseillers, un sondage de satisfaction sur les activités des courtiers et une composante de coûts à haut niveau. La composante sur les conseillers sera communiquée à tous les conseillers principaux afin d'évaluer les activités et les services fournis par les cabinets commanditaires ou à leur nom. La composante sur les courtiers ciblera toutes les activités de gestion des courtiers afin d'évaluer les activités et les services fournis par les cabinets commanditaires ou à leur nom. Le troisième sondage, soit la composante sur les coûts, ciblera les sociétés de placement afin d'effectuer un balisage des pairs sur les principaux coûts opérationnels.

L'information rassemblée par ces sondages donnera un précieux aperçu sur la manière dont les offres de service d'une société la positionnent au sein du secteur. Les principaux objectifs du projet sont les suivants : fournir aux sociétés de placement participantes un moyen de se comparer en termes de satisfaction des conseillers et des courtiers et de coûts internes; préciser les forces clés des sociétés de placement et dégager les occasions d'amélioration et l'impact sur les résultats de telles améliorations.

Au terme d'un processus approfondi de sélection, TARP Worldwide, Inc. a été choisi pour réaliser les sondages au nom de l'industrie. La participation au sondage sera ouverte aux membres de l'IFIC et aux non-membres. Un rabais important sera offert aux membres de l'IFIC.

Conservation des documents

L'IFIC a également mis au point des principes clés de gestion documentaire et de l'information pour aider les cabinets à mettre en œuvre leurs propres procédures de conservation et de destruction de documents.

Dans le cadre de l'exploitation de toute organisation, des dossiers doivent être créés, organisés, mis en sécurité, conservés et utilisés de manière à soutenir efficacement les activités. Les organisations sont tenues de créer, de gérer, de conserver et de détruire ces dossiers conformément aux lois, règlements et normes du secteur applicables.

La documentation sur les principes clés fournie par l'IFIC aux cabinets membres (distributeurs et manufacturiers) propose des ressources pour la création et la bonification de politiques et de procédures de gestion documentaire qui respectent l'ensemble des exigences juridiques et réglementaires.

La ressource sur la gestion documentaire, la conservation et la destruction des documents devrait être disponible à l'automne 2010. Un examen régulier du document sera assuré par l'IFIC et des modifications seront apportées au besoin pour assurer sa conformité aux lois et règlements applicables.

Aider l'industrie à se préparer aux situations d'urgence

L'IFIC et ses membres ont poursuivi leurs travaux visant à améliorer leur résilience dans les situations d'urgence.

Au cours des premières semaines de l'été 2010, trois événements se sont succédé à une cadence rapide, un tremblement de terre, le sommet du G20 à Toronto et une interruption totale des communications, exigeant une réponse d'urgence. De nombreux membres de l'IFIC ont utilisé le G20 pour tester leurs plans de continuité des opérations. L'IFIC a communiqué l'information afin d'aider ses membres à se préparer pour le G20, notamment en organisant un événement où les membres pouvaient poser des questions sur la GRC et les services de police de Toronto. L'IFIC a également fait circuler parmi ses membres les leçons tirées du G20, du tremblement de terre et de l'interruption totale des communications.

Événements pour les membres

En plus de nos événements traditionnels, nous avons lancé des webinaires pour veiller à ce que les membres qui ne peuvent pas participer aux petits déjeuners-causeries ou aux dîners-causeries aient accès à l'information requise.

Le congrès annuel a été tenu à nouveau cette année. Cet événement d'une journée avait pour conférencier principal l'honorable James Flaherty, ministre des Finances du Canada.

Comités de l'IFIC – 2009/2010

Comités directeurs

Comités de courtiers

Aguiar, George

(Président)

Société de gestion de patrimoine GP

Adams, John

PFSL Investments Canada Ltée

Dyck, Tom

Fonds communs de placement TD

Enright, Chris

Industrielle Alliance, assurance
et services financiers inc.

Frances, Robert

Groupe financier PEAK

Moorhouse, Ian

Comptables indépendants
Groupe de placement

Walker, Michael

RBC Gestion d'actifs

Comité des opérations

Davis, Laurie

(Présidente)

Corporation d'investissements
Hartford Canada.

Gore, Brian

FundSERV inc.

Ihnatowycz, Ian

Fonds Acuity Ltée

Knight, Linda

(Démission en février 2010)

BMO Centre d'investissement inc.

Kappele, Ross

BMO Centre d'investissement inc.

Comité sur les politiques

Burgess, Sian

(Président)

Fidelity Investments

Adams, John

PFSL Investments Canada Ltée

Davis, Laurie

Corporation d'investissements
Hartford Canada

Enright, Chris

Industrielle Alliance, assurance
et services financiers inc.

Guay, Charles

Placements Banque Nationale inc.

Langlois, Stéphane

(Nommé d'office)

LBC Financial Services

Murray, Oliver

Associés en placements
Brandes et Cie

Sims, Charles

Financière Mackenzie

Comité de liaison avec le public

Gowland, Glen

(Président)

Gestion d'actifs Scotia

Coulter, Douglas

RBC Gestion d'actifs

Firth, Roy

Société Financière Manuvie

Intraligi, Peter

Invesco Trimark Ltée.

Kearns, John

Placements NordOuest
et Éthiques inc.

Reed, Don

Société de placements
Franklin Templeton

Groupes de travail

Groupe de travail sur la comptabilité

Loewen, James

(Président)

KPMG LLP

Buchanan, Dahlia

Société de placements
Franklin Templeton

Chin, Gary

Ernst & Young LLP

Heldman, Theo

Invesco Trimark Ltée.

Man, Edna

Placements AGF inc.

Marof, Erin

Fonds AIC Manuvie

Pitts, Chris

PricewaterhouseCoopers LLP

Ramos, Mervyn

Deloitte & Touche LLP

Reid, B J

Groupe Investors inc.

Santos, Victor

Gestion d'actifs TD inc.

Schauer, Robert

BMO Centre d'investissement inc.

Thompson, Andrew

Fidelity Investments Canada LLC

Williamson, Drew

Placements CIBC inc.

Groupe de travail sur la catégorisation des fonds

Thompson, Jason

(Président)

Corporation financière Mackenzie

Condakchian, Steve
Fiducie Desjardins

Cunningham, Bonnie
Placements Scotia inc.

Cutler, Hilly
Invesco Trimark Ltée.

David, Greg
Placements AGF inc.

Duraj, Martin
RBC Gestion d'actifs

Faraco, Joseph
Associés en placements
Brandes et Cie

Gardiner, Sarah
Borden Ladner Gervais LLP

Headland, Kevin
Investissements Manuvie

Lo, Jonathan
(Démission en novembre 2009)
Société de placements
Franklin Templeton

Shepherd, Steven
BMO Centre d'investissement inc.

Simas, Ivana
Gestion d'actifs TD inc.

Wilson, John
Fidelity Investments Canada LLC

Wright, James
(Début de mandat, décembre 2009)
Société de placements
Franklin Templeton

Groupe de travail sur les questions juridiques et la conformité

Anderson, Clive
(Co-président)
Investissements Manuvie

Lake, Darcy
(Co-présidente)
BMO Centre d'investissement inc.

Black, John
Osler Hoskin & Harcourt LLP

Bolton, Wayne
Invesco Trimark Ltée.

Cheop, David
Groupe Investors

Chu, Edna
Gestion d'actifs Scotia L.P.

Frankel, Ashleigh
Placements AGF inc.

Holder, Michael
Felcom Data Services inc.

McGrade, Lynn
Borden Ladner Gervais LLP

Monk, Susan
Groupe financier PEAK

Piette, Renée
Placements Banque Nationale

Saloojee, Munier
Fasken Martineau

Sands, Carol
RBC Gestion d'actifs

Thadani, Pam
Gestion d'actifs Capital
International

Groupe de travail sur la gouvernance selon la NC 81-107

Church, Nancy
(Présidente)
RBC Gestion d'actifs

Adelson, Éric
Invesco Trimark Ltée.

Bowen, Peter
(Démission en octobre 2009)
Fidelity Investments Canada LLC

Burbach, David
Corporation financière Mackenzie

Chamberlain, Catherine
BMO Centre d'investissement inc.

Châtillon, Pierre-Yves
Fasken Martineau

Chinkiwsky, Bill
Scotia Capital

Cowdery, Rebecca
Borden Ladner Gervais LLP

Cox, Tony
NBF Turnkey Solutions inc.

DaSilva, Joe
Corporation d'investissements
Hartford Canada

Ellis, Stephen
International Financial Data Services Ltée

Lockerbie, Valerie
Juridiques CIBC

Groupe de travail sur les opérations

Best, Patti
(Présidente)
Corporation financière Mackenzie

Coulter, Aidan
Winfund Software Corp.

Crowther, Kelly
Société de placements
Franklin Templeton

Ferrier, Paul
Scotia Capital

Gundy, Harry
FundSERV inc.

Ion, Jonathan
Fonds Société Dynamique Itée

Martin, Larry
Fidelity Investments Canada LLC

Mastromattei, Jack
FundEX Investments inc.

McShane, Colleen
Placements AGF inc.

Moorhouse, Ian
Groupe d'investissement
des Comptables indépendants

Munn, Blair
International Financial
Data Services Limitée

Pohanka, Kyle
Borden Ladner Gervais LLP

Russell, Jim
Invesco Trimark Ltée.

White, Russell
Services de transactions à
l'échelle mondiale
de Citi Canada

Groupe de travail sur les relations publiques

Damsell, Keith
(Président)

Société de placements
Franklin Templeton

Altimas, Derek
(Démission en décembre 2009)
Symcor inc.

Axworthy, Barbara
Groupe Investors inc.

Becker, Lucy
Placements AGF inc.

Bilhan, Hande
PFSL Investments Canada Ltée

Boright, Anthony
Vault Solutions inc.

Bray, Janet
(Démission juillet 2010)
Gestion d'actifs Scotia L.P.

Harrop, Katherine
Services de transactions à l'échelle mondiale de Citi
Canada

Labelle, Albert
International Financial Data
Services Limitée

Mawani, Aysha
Invesco Trimark Ltée.

Namian, Orli
(Démission en décembre 2009)
BMO Centre d'investissement inc.

Pepper, Chris
Fidelity Investments Canada LLC

Smirnakis, Francesca
Borden Ladner Gervais LLP

Groupe de travail sur les produits enregistrés

Scepanovic, Dara
(Présidente)
Placements AGF inc.

Baillargeon, Josée
Invesco Trimark Ltée.

Balakumar, Thiru
Société de placements
Franklin Templeton

Bean, Michael
CGI ISMC inc.

Blane, Don
Placements Manuvie
Internationale Itée

Koiv, Lea
Compagnie d'assurance
Standard Life

Johnston, Heather
RPM Technologies

Morton, Anthony
International Financial
Data Services Limitée

Pantalone, Connie
Services de transactions à l'échelle mondiale de Citi Canada

Ramsay, Esther
Fédération des Caisses Desjardins

Shannon, Marie
Corporation financière Mackenzie

Groupe de travail sur la Fiscalité

Pearl-Weinberg, Debbie
(Présidente)
CIBC

Chasmar, Hugh
Deloitte & Touche LLP

Dubois, Robert
Groupe financier PEAK

Green, Gary
Groupe Investors inc.

Jette, D'Arcy
Société de placements MD Itée

Johnston, Nigel
McCarthy Tétrault LLP

Jondahl, Sky
BMO Centre d'investissement inc.

Lai, Judy
Placements AGF inc.

Lee, John
Investissements Manuvie

Lee, Thomas
RBC Gestion d'actifs

Maj, Stan
Ernst & Young LLP

Munro, Michelle
Fidelity Investments Canada LLC

White, Laura
Borden Ladner Gervais LLP

Wilson, Ron
Davies Ward Phillips & Vineberg LLP

Young, Kathleen
Associés en Placement Brandes et Cie

Équipes spéciales

- Équipe spéciale sur la politique de conservation des documents
- Équipe spéciale sur l'état de préparation face aux situations d'urgence
- Équipe spéciale sur les corrections des erreurs et les ajustements
- Équipe spéciale sur la littératie financière
- Équipe spéciale sur la classification du risque des fonds
- Équipe spéciale sur les relations avec le gouvernement
- Équipe spéciale de conseils stratégiques TPS-TVH
- Équipe spéciale de représentants juridiques TPS-TVH
- Équipe spéciale sur les opérations TPS-TVH
- Équipe spéciale sur le prix d'éducation en investissement de l'IFIC
- Équipe spéciale sur le sondage des investisseurs
- Équipe spéciale de mise en application de la NC 31-103
- Équipe spéciale sur les comptes orphelins
- Équipe spéciale sur les pratiques de transaction de portefeuille
- Équipe spéciale de conseils sur le point de vente
- Équipe spéciale de consultation sur le point de vente
- Équipe spéciale sur les REEE
- Équipe spéciale sur l'épargne-retraite
- Équipe spéciale sur la valeur des conseils
- Équipe spéciale sur la valeur de la gestion de portefeuille

Comités du CFIQ - 2009/2010

Comité sur les communications

Gervasio, Isabelle
Présidente
Société de gestion de fonds Mavrix

Duval, Louis-Simon
Placements Banque Nationale

Leblanc, Marie-Claude
Investissements Excel

Paquet, Nancy
Banque Nationale du Canada

Pelletier, Anne-Marie
Fédération des caisses Desjardins
du Québec

Testatni, Annamaria
Wellington West

Comités des opérations et de l'administration

Châtillon, Pierre-Yves
Président
Fasken Martineau LLP

Bodnar, Alex
Société Financière Manuvie

Boutin, Marie-Line
Desjardins Sécurité financière
Investissements

Bourret, Élise
Standard Life

Bruneau, François
Groupe Cloutier Investissements

Cournoyer, Luc
Mica Capital inc.

Farley-Enslow, Claire
Standard Life

Grenier, Lynda
Trust Banque Nationale

Groleau, Nathalie
Investissements Excel

Sauriol, Chantal
Services financiers Groupe Investors

Comité de vigie réglementaire

Guimond, Martine
Présidente
Gowling Lafleur Henderson LLP

Blanchard, Johanne
Services financiers Groupe Investors

Boivin, Isabelle
Fédération des caisses Desjardins
du Québec

Brais, François
Borden Ladner Gervais LLP

Brault, Marie
Banque Nationale du Canada

De Koninck, Sophie
Financière Sun Life

Gagnon, Geneviève
Standard Life

Hébert, Cynthia
Desjardins Sécurité financière

Piette, Renée
Banque Nationale du Canada

Primeau, Éric
Fédération des Caisses
Desjardins du Québec

Royer, Marylène
Desjardins Sécurité financière

Forum de conformité des gestionnaires de fonds et distributeurs

Vaillancourt, François
Président
Desjardins Sécurité financière
Investissements

Armantier, Christophe
Quadrus Investments

Boivin, Isabelle
Fédération des Caisses
Desjardins du Québec

Cardinal, Élyse
Investissements Excel

Chamberland, Élisabeth
LBC Financial Services

Girard, Nathalie
Groupe Cloutier Investissements

Lachance, Nancy
Investia Services financiers inc.

Morin, Yvan
Mica Capital inc.

Paquet, Lynne
Quadrus Investments

Comité de nomination

Guimond, Martine
Présidente
Gowling Lafleur Henderson LLP

Gervasio, Isabelle
Société de gestion de fonds Mavrix

Paquet, Nancy
Banque nationale du Canada

Pour plus de renseignements, communiquez avec :



L'Institut des fonds d'investissement du Canada
The Investment Funds Institute of Canada

11, rue King Ouest, 4e étage
Toronto (Ontario) M5H 4C7

Ligne générale : 416 363-2150
Ligne sans frais : 1 866 347-1961
Télécopieur : 416 861-9937
Site Web : www.ific.ca



Le Conseil des fonds d'investissement du Québec
Le volet québécois de l'Institut des fonds d'investissement du Canada

1010, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1800
Montréal (Québec) H3A 2R7
Téléphone : 514 985-7025
Télécopieur : 514 985-5113

 Pour télécharger ce rapport par voie électronique, veuillez visiter l'adresse suivante : www.ific.ca



11, rue King Ouest, 4e étage, Toronto, Ontario, M5H 4C7
Tél.: 416 363-2150/Télec.: 416 861-9937
www.ific.ca